

## DECLARATION LCH – SER ET COHEP SUR LA FORMATION DES ENSEIGNANT-E-S

En vue des discussions qui devront être menées à plusieurs niveaux en Suisse sur la formation des enseignantes et enseignants, LCH, le SER et la COHEP relèvent ensemble les points suivants:

1. La haute qualité de la formation des enseignantes et enseignants doit être maintenue pour l'ensemble des degrés d'enseignement. Les degrés préscolaire et primaire sont étroitement liés entre eux et ce, au niveau tant de la formation initiale et continue que de l'activité professionnelle.  
Des mesures urgentes prises en raison du manque d'enseignant-e-s doivent être déclarées comme telles. Il serait irresponsable d'attribuer à quelqu'un l'autorisation d'enseigner de manière autonome après quelques semaines de formation seulement. En cas de formations raccourcies, il faut garantir la qualité de l'enseignement par des mesures d'accompagnement appropriées. En outre, il est indispensable que l'enseignant-e acquière un diplôme reconnu par la CDIP au cours des premières années d'exercice de sa profession.
2. La formation enseignante doit à l'avenir s'ouvrir davantage aux personnes exerçant une autre profession. A cet effet, il convient de mettre en place à l'échelle suisse des procédures de reconnaissance et de prise en compte des études accomplies d'une part, et des expériences professionnelles et des expériences de vie d'autre part. Une évaluation attentive des capacités d'accomplir des études et d'exercer la profession d'enseignant-e s'effectue avant les études et au cours de celles-ci.
3. Les filières de formation initiale et continue doivent être conçues de telle sorte que la profession enseignante offre des possibilités de développement attractives. La profession enseignante doit offrir des progressions de carrière tout en permettant aux enseignant-e-s de se spécialiser. De même, le changement de degré d'enseignement et l'approfondissement des domaines de spécialisation doivent être possibles.
4. Les établissements de formation des enseignantes et enseignants et les associations professionnelles s'accordent sur le fait qu'il faut augmenter de manière substantielle l'attractivité de la profession enseignante envers des femmes et des hommes ambitieux. En plus d'offrir des possibilités de carrière, il faut aménager des horaires permettant aux enseignant-e-s de disposer de plus de temps pour pouvoir préparer et assurer le suivi de leurs cours de manière sérieuse et gérer leurs activités de collaboration. Les conditions de travail doivent être conçues de telle manière que le professionnalisme des enseignant-e-s et l'attractivité de la profession soient garantis. Il sera ainsi possible d'assurer la relève tout en évitant que les enseignant-e-s changent de profession.

Dachverband Schweizer  
Lehrerinnen und Lehrer LCH



Beat W. Zemp  
Zentralpräsident  
Ringstrasse 54  
8057 Zürich  
T 044 315 54 54  
F 044 311 83 15  
E beat.w.zemp@lch.ch

Syndicat des  
enseignants romands (SER)



Georges Pasquier  
Président  
40, av. de la Gare  
case postale 899  
1920 Martigny  
T 027 723 59 60  
F 027 723 59 61  
E ser@le-ser.ch

Conférence suisse des  
rectrices et recteurs des  
hautes écoles pédagogiques COHEP



Dr. Johannes Flury  
Président  
Thunstrasse 43a  
3005 Bern  
T 081 354 03 02  
F 081 354 03 07  
E info@phgr.ch